



Date, heure :	Lundi 29 avril 2024 à 19h30
Lieu :	Eglise de Diesse
Présents :	19 sur 811 paroissiens ayants-droits de vote
Excusés :	
Invité :	MM. xxxxxx; xxxxxxxx; xxxxxxxx
Pasteur :	M. xxxxxxx
Présidence :	M. xxxxxxxx, vice-président du Conseil
Procès-verbal :	Mme xxxxxxx

Ordre du jour :

1.	Accueil, salutations
2.	Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods a) Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail inter paroissial et présentation du Rapport de base et du projet de Règlement d'organisation élaborés par celui-ci b) Information relative à la suite du processus c) Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante : « Voulez-vous mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods »

Délibérations :

1.	Accueil, salutations M. xxxxxxxx, vice-président du Conseil, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux paroissiens et paroissiennes présents et les remercie de leur intérêt pour notre communauté. Il constate que la présente assemblée extraordinaire de paroisse a été convoquée selon les prescriptions légales et dans les délais. Il propose à l'assemblée Mme xxxxxxxx comme secrétaire du PV et Mme xxxxxxxx comme scrutatrice. L'ordre du jour est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée. La parole est donnée à M. xxxxxxxx pour le message. Il est reconnaissant envers les personnes présentes. Il relève que pendant tout le processus, les enjeux suscitent beaucoup d'émotion lorsqu'on parle notamment « fusion ». Il clôt en donnant la lecture de la parole de Dieu et termine par une prière.
2.	Etude en vue d'une fusion éventuelle avec la paroisse de Nods a) Informations relatives aux travaux effectués par le Groupe de travail inter-paroissial et présentation du Rapport de base et du projet de Règlement d'organisation élaborés par celui-ci. M. xxxxxxxx prend la parole en précisant qu'il sera bref puisque la majorité des personnes présentes ont déjà assisté à la séance d'information du 15 avril dernier.



Les deux paroisses ont été incitées à étudier une fusion, d'où la création du groupe GTI qui est à la tâche depuis plus de 2 ans pour élaborer un rapport de base. Celui-ci a été préparé en parcourant tous les aspects des deux paroisses.

Le projet d'un nouveau règlement de paroisse basé sur un modèle type établi par le canton a pris forme.

Tous les documents se trouvent sur les sites des paroisses de Nods et de Diesse.

Ce règlement devra être soumis à l'OACOT et à la Préfecture pour approbation avant d'être présenté lors d'une prochaine assemblée de chaque paroisse.

M. xxxxxxxx donne les explications sur la manière pour l'élaboration les points réglementation, contrats et les autorités.

La nouvelle entité sera constituée de 7 conseillers avec la constitution de 3 commissions permanentes.

M. xxxxxxxx commente les points suivants :

Personnel

Il est prévu de maintenir l'engagement du personnel existant (concierges, secrétaires, administratrices des finances, organistes, catéchètes etc.)

Une réunion avec le personnel actuel est à envisager. Des nouveaux cahiers des charges seront rédigés.

Immeubles et mobilier

Synergie dans les assurances. Aucune modification au niveau des immeubles. Les deux paroisses ont des rendements.

Vie paroissiale

L'idée est de renforcer la vie sociale.

Charges pastorales

Ce point est l'inconnu. Le poste pastoral dépend du canton de Berne.

La fusion n'influence en rien le quota du poste pastoral.

Finances

La quotité 0.184 à Diesse ; 0.230 à Nods. En cas de fusion, le GTI propose une quotité à 0.200.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

b) Information relative à la suite du processus.

Les possibilités sont :

- Si une des paroisses ou les deux disent non, le processus est terminé. Tout est stoppé. Le GTI arrête son travail.

- Si oui des deux paroisses, le GTI poursuit « le contrat de mariage » et se remet au travail pour l'élaboration d'un règlement avant la fin de l'année pour l'avaliser afin de le présenter aux paroissiens, paroissiennes pour l'acceptation de la fusion et son entrée en vigueur.

M. xxxxxxxx demande si on bénéficie d'une aide financière pour la fusion. Le canton nous a octroyé un montant de CHF 25'000.- et les paroisses CHF 5000.- chacune.

La présidente prend la parole en remerciant les délégués de la paroisse de Diesse qui œuvrent dans le groupe du GTI. Une petite attention leur est offerte.



Le Conseil de paroisse est favorable pour poursuivre le processus et demande à l'assemblée de suivre le choix du Conseil.

- c) Décision relative à la poursuite des travaux, à savoir répondre à la question suivante :
« Voulez-vous mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods »

Avant la votation, M. xxxxxxxxxx souhaite avoir le ressenti des 3 personnes du GTI.

M. xxxxxxxxxxxxxx se dit avoir été septique au début, mais très vite le courant a passé et une évidence s'est installée. Le GTI vous motive à répondre par un oui à cette fusion.

Acceptation

L'assemblée passe au vote pour mandater le Groupe de travail inter-paroissial pour la poursuite des travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses réformées évangéliques de Diesse et de Nods. Le bulletin secret n'étant pas souhaité, la votation se fait à main levée.

L'assemblée accepte à **l'unanimité** de donner mandat au Groupe de travail pour la poursuite de travaux d'étude en vue de la fusion des paroisses de Diesse et de Nods.

M. xxxxxxxxxx, vice-président, remercie l'assemblée pour le résultat de ce vote et invite l'assemblée à partager la verrée.

L'assemblée est levée à 20h15

Lamboing, le 29 avril 2024/ NR

xxxxxxxxxxx
Vice-Président du Conseil Assemblées

xxxxxxxxxxx
Secrétaire des procès-verbaux